

[Text]

very short. In view of this and in view of the testimony that he has already given, which I think has been most helpful, I believe that we should allow this latitude. Is this agreeable?

Mr. Valade: Mr. Chairman, may we know the subject on which Mr. Sheppard will speak?

Mr. Sheppard: Yes. I have three topics. One is a gap in the Criminal Code dealing with a stay of proceedings. There are the *nolle prosequi* rules, which surprisingly enough permit the Attorney General to decide not to proceed with an indictable offence, but through a gap—which is hard to explain—in the Code it does not give him the same right in the case of a summary conviction offence.

Mr. Hogarth: May I interrupt, Mr. Chairman. Have you read the definition of indictment in Section 490? If you read it you will find that it includes information and charge, and so on and so forth. I think that the...

Mr. Sheppard: I studied the question, in fact, for a client and it is very clear that no *nolle prosequi* is possible except in indictable offences.

The Chairman: Mr. Sheppard, perhaps you could give us a concise point of view of your opinion of these relevant sections and we will have it for the record. Perhaps it would be in order if we did not have any questions pertaining to these particular sections. This might be helpful, as Mr. Gilbert has suggested, to the Committee at a later stage.

Mr. Sheppard: I could merely summarize my remarks, Mr. Chairman.

The Chairman: Would you do that, please.

Mr. Valade: Mr. Chairman, I asked what subjects Mr. Sheppard's opinions would be on. I just want to know...

The Chairman: I understand he just mentioned one of them.

Mr. Valade: Yes, this is one of them but are there others?

Mr. Sheppard: The second one deals with Clause 32 of the omnibus bill, which relates to the election which is put to an accused when he appears. I would like to recommend a change there which is a change in the language but not in the substance of the law. Third, I have found what seems to me to perhaps be an unwanted and unexpected gap

[Interpretation]

témoignage qu'il nous a déjà donné, et qui, je crois a été très utile, je pense que nous devrions l'autoriser à procéder. Cela vous convient?

M. Valade: Est-ce que nous pourrions savoir sur quel sujet M. Sheppard va parler?

M. Sheppard: Oui. J'ai trois rubriques. L'une est une lacune dans le Code criminel en ce qui a trait à l'arrêt des procédures. Il est assez étonnant que les règles du désistement des poursuites autorisent le procureur général à décider de ne pas tenter de poursuite pour un délit, et que, à cause d'une lacune dans le Code, ne lui donnent pas le même droit en ce qui concerne les délits punissables sur déclaration sommaire de culpabilité.

M. Hogarth: Puis-je interrompre, monsieur le président? Avez-vous lu la définition d'«accusation» à l'article 480, vous verrez qu'il est question de renseignement et de mise en accusation etc....

M. Sheppard: J'ai en effet étudié ces questions pour le bénéfice d'un de mes clients. Il est manifeste qu'il n'y a pas moyen de faire un arrêt des procédures, sauf dans le cas des délits.

Le président: Monsieur Sheppard, peut-être pourriez-vous nous dire sous quel angle vous envisager les articles en question. Nous inscrirons cela au compte rendu. Peut-être serait-il dans l'ordre si nous ne posions pas de questions se rapportant à ces articles particuliers. Ce serait peut-être utile, au Comité, plus tard, comme M. Gilbert l'a donné à entendre.

M. Sheppard: Je pourrais simplement résumer mes observations, monsieur le président.

Le président: Voulez-vous le faire, s'il vous plaît?

M. Valade: Monsieur le président, j'ai demandé sur quels sujets porteraient les vues de M. Sheppard. Je veux seulement savoir.

Le président: Je crois qu'il n'en a mentionné qu'un.

M. Valade: Oui, c'est l'un de ses sujets. Mais, y en a-t-il d'autres?

M. Sheppard: Le deuxième a trait à l'article 32 du Bill omnibus, soit «le choix devant un juge de paix dans certains cas». Je voudrais recommander un changement de libellé, mais non pas un changement du fond de la loi. Et troisièmement, je trouve, ce qui me semble être un écart innattendu et non désiré, à l'article 7, lorsqu'il s'agit des peines prévues pour